

Participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable à une demande de révision de plans de secteur tendant à l'inscription du périmètre de réservation tenant lieu de tracé d'une principale infrastructure de transport d'électricité

Conformément aux articles D.II.48 et D.VIII.5 du CoDT, ainsi qu'à l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 48 du 11 juin 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable obligatoire pour certaines révisions du plan de secteur, **la société anonyme ELIA ASSET, dont le siège social est situé boulevard de l'Empereur 20 à 1000 Bruxelles**, porte à la connaissance de la population qu'elle organise une présentation vidéo préalable au dépôt, auprès du Gouvernement wallon, d'une demande de révision des plans de secteur de TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ, d'ATH-LESSINES-ENGHIEN, de MONS-BORINAGE, de LA LOUVIERE-SOIGNIES et de CHARLEROI tendant à :

l'inscription d'un périmètre de réservation tenant lieu de tracé d'une principale infrastructure de transport d'électricité, au sens de l'article R.II.21-2 du CoDT.

La révision permettra la mise en œuvre du projet « Boucle du Hainaut » qui consiste en la construction d'une infrastructure électrique visant à assurer un accès compétitif et abordable à l'électricité, à augmenter la capacité d'accueil du réseau pour toutes les énergies renouvelables, à soutenir l'attractivité économique en Wallonie, plus spécialement dans la province du Hainaut, et à fiabiliser l'approvisionnement électrique pour les consommateurs.

Les villes et les communes sur le territoire desquelles la révision de plans de secteur est projetée sont les suivantes :

- Mont-de-l'Enclus
- Celles
- Frasnes-lez-Anvaing
- Leuze-en-Hainaut
- Ath
- Chièvres
- Brugelette
- Lens
- Soignies
- Braine-le-Comte
- Ecaussinnes
- Seneffe
- Pont-à-Celles
- Courcelles

La présentation vidéo du projet a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
- de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
- de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

La présentation de la vidéo du projet sera accessible sur Internet les 24 et 25 septembre 2020 sur le site www.boucleduhainaut.be.

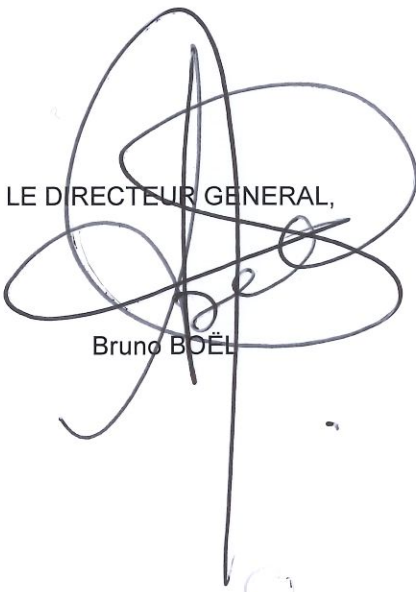
Durant ces deux jours de diffusion, des informations peuvent être obtenues par téléphone au 0800/18 002 entre 8h et 17h.

Toute personne peut consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous pris auprès du Service Urbanisme, par courriel à l'adresse : urba@ath.be, ou par téléphone : 068/681080.

Toute personne peut demander à la SA Elia Asset, par envoi recommandé, une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande est adressée à Monsieur Maxime Habran, Elia Asset S.A., boulevard de l'Empereur 20 à 1000 Bruxelles. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. La SA Elia Asset enverra par recommandé, deux jours avant la mise en ligne, les documents aux demandeurs, en un seul exemplaire, par adresse postale.

Toute personne peut adresser par écrit au collège communal, par courriel à l'adresse suivante : urba@ath.be, ou par courrier à l'adresse suivante : Collège communal de la Ville d'Ath, rue de Pintamont 54 à 7800 Ath, dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, **soit jusqu'au 12 octobre 2020**, ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par la SA Elia Asset, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales.

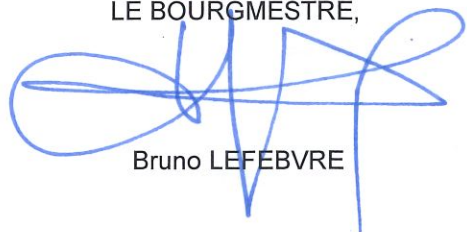
LE DIRECTEUR GENERAL,



Bruno BOËL



LE BOURGMESTRE,



Bruno LEFEBVRE